



Légitime défense ou pas ??

Par **alf1971**, le **22/11/2010** à **17:44**

bonjour, rnle lundi 8 novembre alors que je regardais la tv un individu c'est mis a tambouriner a ma porte en m'insultant. Le temps d'enfiler une robe de chambre, celui ci c'etait mis a donner de grands coups de pieds dans ma porte, j'ai alors ouvert pour savoir ce qui lui prenait et il a levé la main sur moi. A ce moment la j'ai agrippé cet individu qui en a fait de meme et je l'ai "coincé" dans un angle du palier de l'immeuble ou j'habite. Voyant que je ne me laissais pas faire, une femme qui se trouvait sur le palier inferieur (j'ai su plus tard qu'il s'agissait de sa cousine) est venue lui preter main forte agripant ma tete a 2 mains, une a l'arriere de ma tete et l'autre sur ma bouche m'empechant de parler et de respirer.(je precise que les 2 individus étaient alcoolisés). je me suis alors defendu en repoussant la femme (l'homme commençant a ce calmer ayant remarqué qu'il s'etait trompé de personne), celle ci est alors tombée et a glissé dans les escaliers. Elle s'est alors relevé et est revenue a l'attaque, je l'ai du coup repoussé une 2 ème fois et elle tombée a nouveau... Revenant une 3 ème fois c'est alors mon agresseur qui m'a laché et l'a intercepté avec l'aide d'un voisin.rnIls ont alors quitté l'immeublernJ'ai alors appelé la police pour leur signaler les faits mais n'ai pas porté plainte vu que je n'avais rien, pour moi c'etait une affaire réglée.rnQuelle ne fut pas alors ma surprise lorsque quelques jours apres je me suis vu convoqué au commissariat car elle avait porté plainte s'étant cassé le poignet.rnJe m'y suis rendu et ai expliqué ce qui s'était passé car evidemment sa version n'était pas tout a fait la meme (elle ne m'aurait pas agressé). Heureusement j'y suis allé avec le voisin qui est intervenu et qui a pu confirmer mes dires.rnVoyant que sa version et la mienne diffieraient le policier a alors appelé le parquet qui a demandé une confrontation.rnCet apres midi le policier m'a telephoné m'annoncant qu'ils avaient trouvé et auditionné mon agresseur qui confirme les faits.le policier ayant du coup appelé le parquet la confrontation est annulée mais je suis convoqué au tribunal pour un rappel a la loi...rnje ne comprends pas pourquoi c'est moi qui suis coupable alors que pour moi il y avait legitime defence...rnqu'en pensez vous ??

Par **chris_idv**, le **22/11/2010** à **18:57**

Bonjour,rnrnVotre version + celle de votre voisin + celle de votre agresseur initial concordent.rnrnVous avez donc 3 personnes qui contredisent la personne qui a porté plainte contre vous, qui elle est à priori seule (avec son poignet cassé).rnrnEtes vous certain que le rappel à la loi est à votre attention et pas plutôt à l'attention de votre voisine convoquée en même temps que vous ?rnrnCordialement,

Par **alf1971**, le **22/11/2010** à **20:58**

j'ignore qui est concerné par le rappel a la loi mais si c'est moi que dois je faire ? accepter ou refuser ? quel recours ai je ?rnrnje precise que ce n'est pas une voisine , elle n'habite pas l'immeuble

Par **chris_idv**, le **22/11/2010** à **21:02**

Bonjour,rnrnLorsque le tribunal vous convoque mieux vaut vous y rendre: vous parlez lorsque l'on vous donne la parole et vous vous taisez dans le cas contraire.rnrnSur la base de ce que vous exposez tout devrait bien se passer.rnrnCordialement,

Par **alf1971**, le **19/01/2011** à **15:26**

suite...rnrnlors de la convocation le délégué m'a tout simplement dit que j'étais coupable et que de toute façon comme j'ai pas porté plainte c'est la sienne qui est prise en compte.rnJe suis donc accusé d'agression ayant entraînée une itt de 45 jours.rnIl m'a donc proposé un rappel à la loi et d'écrire une lettre d'excuse à la victime.rnrnRefusant d'être considéré comme étant l'agresseur alors que je n'ai fait que me défendre, j'ai donc refusé de reconnaître les faits et de signer l'accord tout en précisant que c'était moi la victime et non pas l'inverse.rnrnai je bien fait ? qu'est ce qu'il va arriver maintenant ? dois je prendre un avocat ?

Par **chris_idv**, le **19/01/2011** à **16:05**

Bonjour,rnrnIl est pour le moins surprenant que le délégué du procureur de la république donne suite à un dépôt de plainte pour agression sur la base des seules déclarations de la plaignante si vous avez réellement votre version + celle de votre voisin + celle de votre agresseur initial qui concordent et la contredise !?!rnrnSur le principe vous avez raison, mais avoir raison est une chose, être en mesure de le prouver devant un tribunal en est une autre.rnrnA mon avis régler une fois pour toute la situation en rédigeant une lettre aurait été plus simple et surtout plus économique.rnrnPrenez un avocat très rapidement et si vous avez épargné pour les mauvais jours sachez que le temps se gâte ...rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **20/01/2011** à **00:46**

[citation]Je suis donc accusé d'agression ayant entraînée une itt de 45 jours. [/citation]rnS'il y a eu ITT de **45 jours** (les faits sont graves dès ITT de 8 jours), c'est un énorme tabassage en règle que la victime a eu, et ça risque de couter cher en audience, sauf si vous vous trompez sur l'ITT rnVoyez un avocat parce qu'évoquer la légitime défense alors que vous n'avez rien et que l'autre partie a été assez amochée pour avoir un ITT, ça risque de ne pas passer.